



**Diagnostic ornithologique de la  
Zone de Protection Spéciale FR2510099  
« Falaise du Bessin occidental ».**

**Gilbert Vimard, Régis Purenne et Rosine Binard**

**Groupe Ornithologique Normand**

181 rue d'Auge  
14000 CAEN

Décembre 2008

A la demande de la DIREN de Basse-Normandie



**Direction Régionale de l'Environnement**  
BASSE-NORMANDIE

## Sommaire

<b>1. Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Présentation de la ZPS « Falaise du Bessin occidental ».....</b>	<b>2</b>
2.1. Localisation .....	2
2.2. Description rapide de la ZPS.....	2
<b>3. Evaluation ornithologique .....</b>	<b>7</b>
3.1. Espèces retenues pour le diagnostic ornithologique .....	7
3.2. Sources des données utilisées et méthode d'évaluation .....	9
3.3. Tableaux synthétiques d'évaluation .....	10
3.3.1. Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409.....	10
3.3.2. Espèces concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux 79/409.....	13
3.4. Présentation des principales espèces .....	17
3.4.1. Faucon pèlerin .....	17
3.4.2. Fulmar boréal .....	19
3.4.3. Goéland argenté.....	22
3.4.4. Harle huppé .....	25
3.4.5. Mouette mélanocéphale.....	27
3.4.6. Mouette pygmée .....	28
3.4.7. Mouette tridactyle .....	28
<b>4. Présentation des unités fonctionnelles et préconisations de suivis et de gestion.....</b>	<b>33</b>
<b>5. Proposition d'extension de la ZPS.....</b>	<b>37</b>
<b>6. Conclusion.....</b>	<b>41</b>
<b>7. Table des figures .....</b>	<b>42</b>
<b>8. Bibliographie.....</b>	<b>44</b>
<b>9. Annexes .....</b>	<b>45</b>



## 1. Introduction

Les objectifs du diagnostic de la Zone de Protection Spéciale « Falaise du Bessin occidental », demandé par la Diren de Basse-Normandie au Groupe Ornithologique Normand (GONm), sont triples :

- réaliser une synthèse et une actualisation des données ornithologiques sur cette zone,
- déterminer les différentes unités fonctionnelles et leurs modalités d'utilisation par les oiseaux,
- et évaluer le niveau de vulnérabilité des espèces patrimoniales afin de préconiser d'éventuelles mesures de gestion pouvant réduire ou supprimer les menaces qui pèsent sur leur conservation.

## 2. Présentation de la ZPS « Falaise du Bessin occidental »

### 2.1. Localisation

Le site Natura 2000 FR2510099 « Falaise du Bessin occidental » a été désigné en Zone de Protection Spéciale (ZPS) par **arrêté ministériel le 6 janvier 2005** au titre de la Directive Oiseaux CEE 79/409 du 2 avril 1979 (Annexe 1). Il représente une superficie de **2100 hectares** localisé sur le littoral nord-ouest du département du Calvados (carte 1). Il est situé à proximité immédiate de deux autres ZPS : la ZPS « Basses vallées du Cotentin et Baie des Veys » et la ZPS « Iles Saint-Marcouf » (carte 2). Par ailleurs, un projet de zone Natura 2000 en mer, dénommé « Baie de Seine Occidentale », devrait voir le jour au large de ces trois ZPS.

### 2.2. Description rapide de la ZPS

La ZPS « Falaise du Bessin occidental » est constitué d'un linéaire ininterrompu d'environ sept kilomètres de **falaise calcaire marneuse** présentant un abrupt maximal d'une quarantaine de mètres (photo 1). Le plateau sommital est occupé par de grandes parcelles cultivées (blé, orge, maïs), la zone située entre la falaise et ces parcelles accueille des fourrés d'ajoncs, de tamaris et de prunelliers, elle correspond à l'ancien sentier du littoral interdit d'accès depuis 2001 en raison de l'évolution érosive rapide de la falaise.

Un platier rocheux forme le socle de la falaise, son accès est rendu difficile par les nombreux éboulements de la paroi calcaire. Soumis à l'influence des marées, il fait partie intégrante de la zone marine d'environ un mille marin de largeur incluse au périmètre de la ZPS.

Pour des raisons pratiques de décompte et de localisation des nicheurs, cinq secteurs ont été définis à l'intérieur de la ZPS (carte 3) :

- Cricqueville,
- Saint-Pierre-du-Mont,
- Englesqueville-la-Percée Ouest
- Englesqueville-la-Percée Est,
- Louvières-Vierville.

Le secteur de **Saint-Pierre-du-Mont**, dont le kilomètre de falaise accueille la plus forte concentration d'oiseaux marins nicheurs de la ZPS et la majorité des cormorans en période internuptiale, a été désigné depuis 1980 en **réserve ornithologique par convention entre le GONm, les propriétaires des parcelles adjacentes et la commune de Saint-Pierre-du-Mont**. Cette réserve fait l'objet d'un suivi ornithologique précis dont les résultats sont synthétisés dans un rapport annuel intégré dans l'Etat des Réserves du GONm (ERG). Désignée pour sa richesse ornithologique, la ZPS avec sa zone marine est également fréquentée par trois espèces de mammifères marins : le phoque veau marin qui se reproduit en Baie des Veys, le marsouin commun avec quelques individus solitaires et le grand dauphin dont un petit groupe d'une demi-douzaine d'individus est observé régulièrement en pêche aux abords de la falaise.

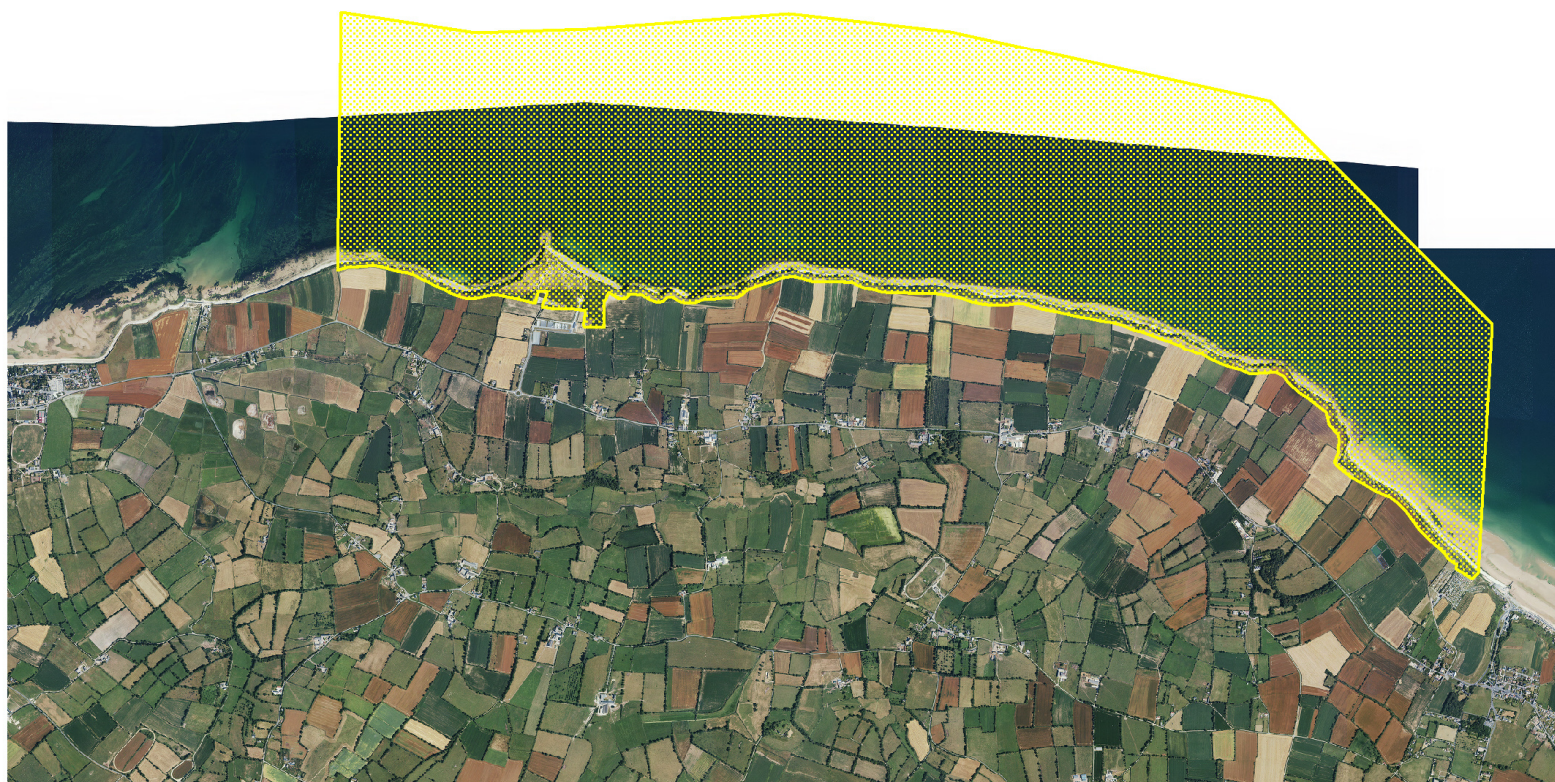


**Photo 1 : Portion de falaise de la ZPS (Régis Purenne).**





## Diagnostic ornithologique de la Zone de Protection Spéciale FR2510099 "Falaises du Bessin occidental" Carte de localisation de la Zone de Protection Spéciale

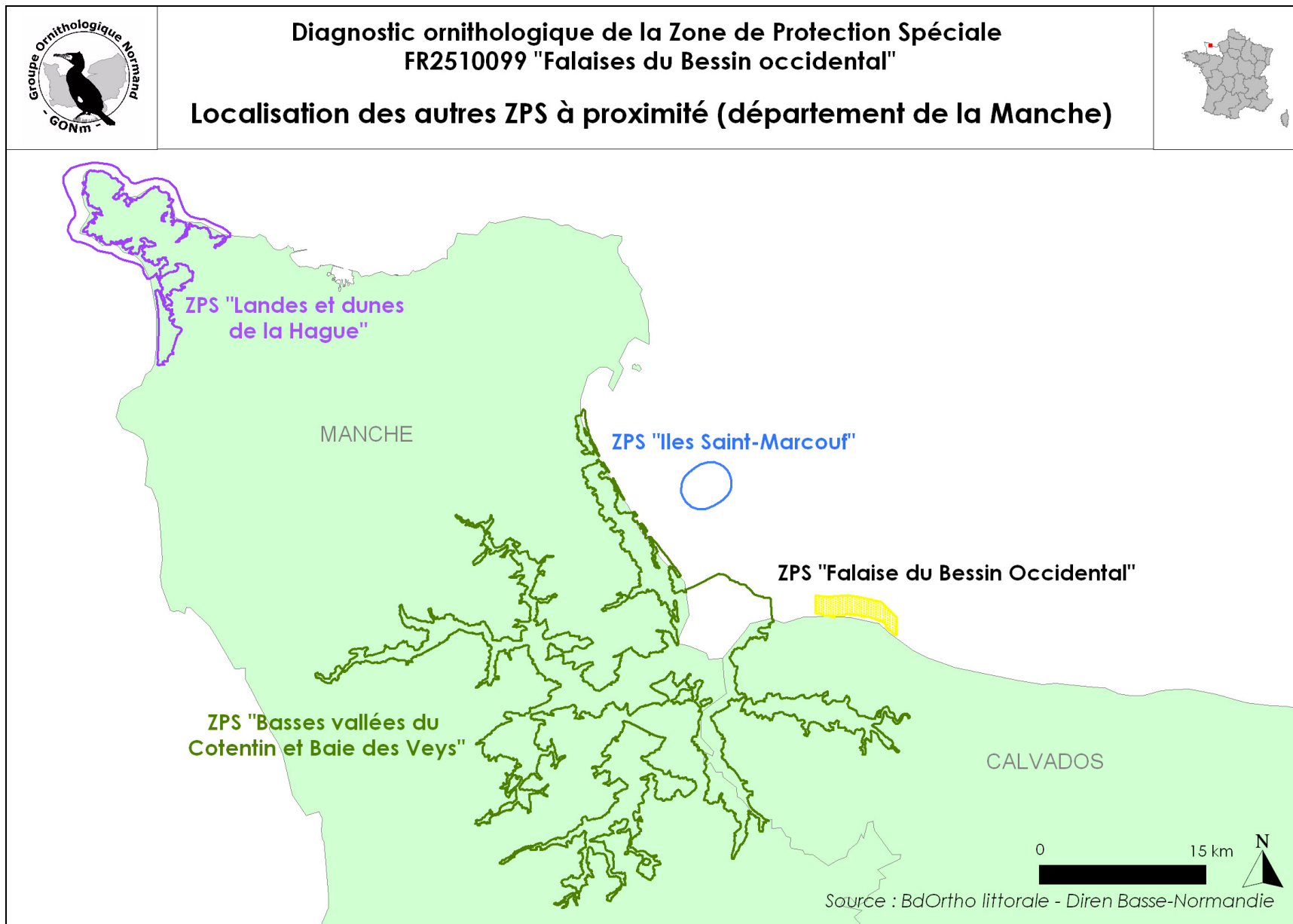


Périmètre de la Zone de Protection Spéciale  
"Falaises du Bessin occidental"



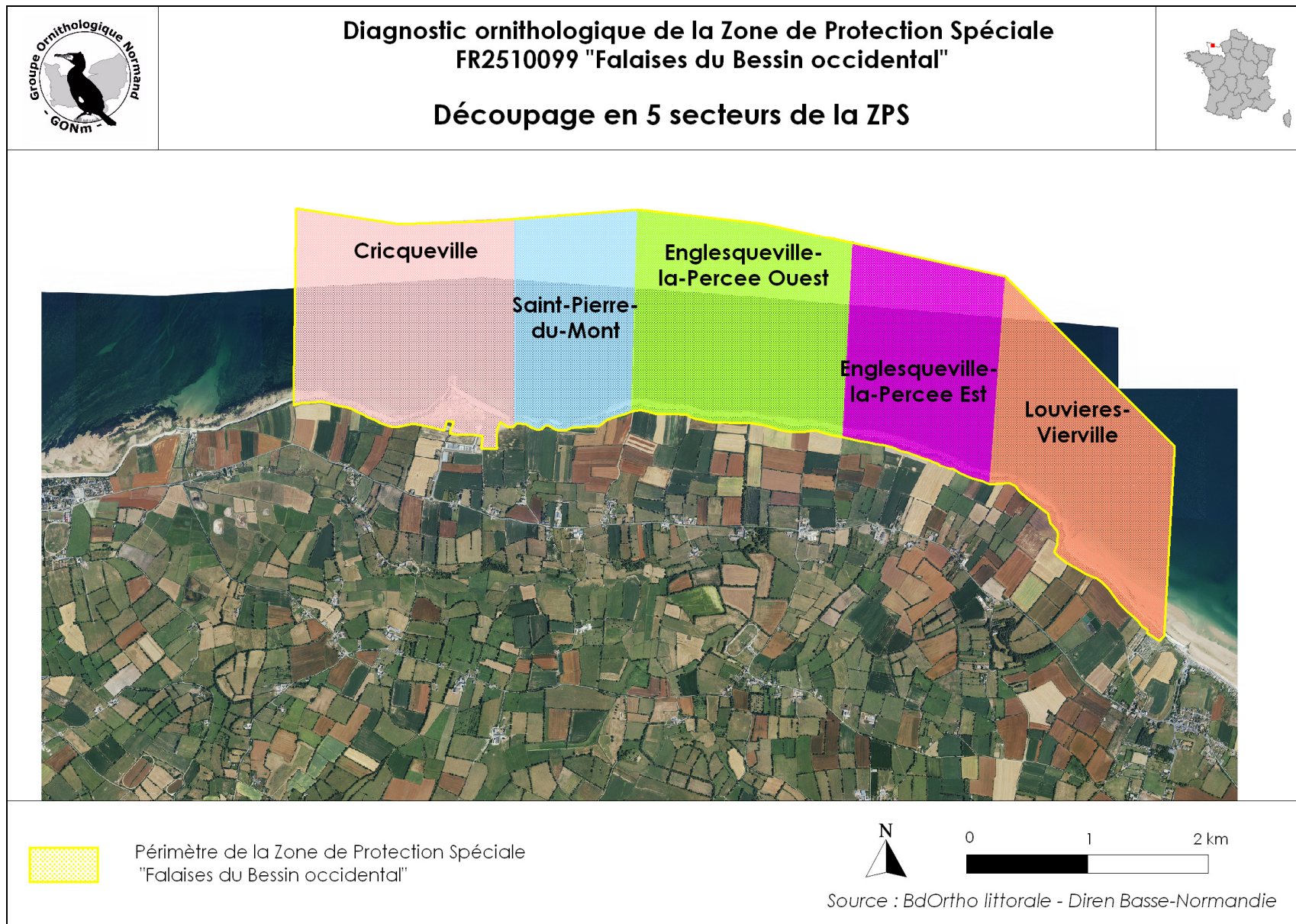
Source : BdOrtho littorale - Diren Basse-Normandie

**Carte 1 : Périmètre de la ZPS « Falaise du Bessin occidental ».**



Carte 2 : Localisation des autres ZPS à proximité de la ZPS « Falaise du Bessin occidental ».





**Carte 3 : Découpage en cinq secteurs de la ZPS« Falaise du Bessin occidental ».**

### 3. Evaluation ornithologique

#### 3.1. Espèces retenues pour le diagnostic ornithologique

Les espèces retenues pour le diagnostic ornithologique de la ZPS « Falaise du Bessin occidental » sont tout d'abord les espèces justifiant la désignation du site et figurant sur l'arrêté de désignation (voir annexe 2) :

- 7 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409,
- 16 espèces migratrices concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux 79/409.

La mouette pygmée est désormais inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, ce qui fait donc 8 espèces de l'Annexe I et 15 concernées par l'article 4.2.

Par ailleurs, quelques modifications de cette première liste ont été effectuées au vu des connaissances ornithologiques actuelles et des évolutions des populations présentes sur le site.

- Le plongeon imbrin qui faisait partie de la liste des espèces de l'Annexe I de l'arrêté de désignation et le courlis corlieu, le grèbe à cou noir et le grèbe jougris qui faisaient partie de la liste des espèces migratrices concernées par l'article 4.2 et qui sont très rarement observés sur le périmètre de la ZPS n'ont pas été retenues dans ce diagnostic ornithologique.
- À l'inverse, certaines espèces ont été ajoutées comme l'**aigrette garzette**, la **mouette mélanocéphale**, le **puffin des Baléares** (Annexe I) et le **goéland marin** (article 4.2) dont les effectifs en migration et hivernage (selon les espèces) atteignent des niveaux de valeur nationale.
- Enfin, comme nous proposons une extension des limites actuelles de la ZPS, nous avons jugé important d'ajouter huit autres espèces dont les effectifs seront présentés dans une partie spécifique à cette proposition.

→ **Au total, les tableaux d'évaluation pour le diagnostic ornithologique de la ZPS « Falaise du Bessin occidental » comptent 10 espèces inscrites à l'Annexe I et 13 concernées par l'article 4.2.**

Les statuts de protection de ces 23 espèces sont présentés dans le tableau 1.

Code Natura 2000	Code GONm	Nom commun	Nom latin	Annexe I Directive Oiseaux	Article 4.2 Directive Oiseaux	Arrêté Ministériel	Diagnostic ornithologique GONm 2008
A001	A03	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	x			
A002	A01	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	x			
A005	A04	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		x	4.2	4.2
A007	A06	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	x			
A009	A15	Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>		x	4.2	4.2
A384	A11a	Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>	x			
A016	B01	Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>		x	4.2	4.2
A017	B02	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		x	4.2	4.2
A018	B03	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>		x	4.2	4.2
A026	B06	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	x			
A065	D07	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>		x	4.2	4.2
A069	D12	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>		x	4.2	4.2
A103	E19	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	x			
A176	J10	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	x			
A177	J13	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	x		4.2	
A184	J07	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>		x	4.2	4.2
A183	J06	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>		x	4.2	4.2
A187	J05	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>		x		4.2
A188	J14	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>		x	4.2	4.2
A191	K10	Sterne caugék	<i>Sterna sandvicensis</i>	x			
A193	K06	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	x			
A199	K13	Guillemot de Troil	<i>Uria aalge</i>		x	4.2	4.2
A200	K11	Pingouin torda	<i>Alca torda</i>		x	4.2	4.2
<b>Total :</b>				<b>10</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>23</b>

Tableau 1 : Statuts de protection des 23 espèces retenues pour le diagnostic ornithologique de la ZPS « Falaise du Bessin occidental ».

### 3.2. Sources des données utilisées et méthode d'évaluation

Les chiffres indiqués pour la ZPS proviennent des suivis et des synthèses annuelles réalisées de **2004 à 2008 par le GONm** dans le cadre de l'Etat des Principaux Sites Ornithologiques Normands (EPSION) complétées par les observations des adhérents du GONm centralisées sous la forme de Rapports Saisonniers Systématiques.

À partir des données présentées précédemment et conformément à la **note de cadrage du MNHN** (MNHN & MEDD, 2002), l'évaluation du site (rubrique « population ») pour les espèces d'oiseaux visées à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409 et les oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site (non visées à l'Annexe I) a été actualisée. Cette évaluation consiste à déterminer la contribution de la ZPS pour une espèce par rapport à la population nationale de l'espèce.

Le ratio obtenu permet de déduire une catégorie pour l'espèce sur la ZPS considérée :

- **A** pour  $15 \% < x \leq 100 \%$
- **B** pour  $2 \% < x \leq 15 \%$
- **C** pour  $0,1 \% < x \leq 2\%$
- **D** pour population non significative.

→ **Effectifs sur le site** : Si en période de reproduction et d'hivernage, les effectifs sur le site sont assez bien connus, il n'en est pas de même en période de migration. Ainsi, les effectifs avancés en migration ont le mérite d'apporter des minima mais ne peuvent en aucun cas être considérés comme des effectifs réels. Ils sont totalement dépendants de la pression d'observation.

→ **Effectifs nationaux** : Pour la majorité des espèces, les effectifs donnés par la note de cadrage du MNHN ont été utilisés. En revanche, lorsque des recensements nationaux plus récents et publiés existaient, ils ont été préférés à ceux du MNHN :

- nidification des oiseaux marins et côtiers : Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine 1960-2000 - Groupe d'Intérêt Scientifique pour les Oiseaux Marins (Cadiou et al. 2004) ;
- nidification du faucon pèlerin : Rapaces nicheurs de France - Collectif (Thiollay & Bretagnolle 2004) ;
- hivernage des Anatidés : Dénombrement des Anatidés et des Foulques hivernant en France / Synthèse 2006 - LPO-Wetlands International (<http://www.lpo.fr/etudes/wetlands/index.shtml>) ;
- hivernage des Laridés : Troisième recensement des laridés hivernant en France / hiver 2004-2005- Collectif (Dubois & Jiguet 2006) ;
- hivernage des plongeurs : Birds in Europe, populations, estimates, trends and conservation- Birdlife International (Birdlife International 2004).

Les références bibliographiques relatives à ces recensements sont données dans les tableaux d'évaluation. Pour un certain nombre d'espèces en migration, en raison des difficultés de suivis, il n'existe pas d'effectif national. L'évaluation n'est donc pas faite pour ces espèces. Une demande a été adressée au MNHN pour connaître la démarche à suivre dans ces cas précis mais la note de cadrage n'a pas encore été actualisée à ce jour (Comolet, comm. pers.).



### 3.3. Tableaux synthétiques d'évaluation

Les tableaux synthétiques d'évaluation suivants regroupent les données de l'ensemble des espèces d'oiseaux présentes sur le périmètre de la ZPS « Falaise du Bessin occidental » et classées selon leur appartenance à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409 ou concernées par l'article 4.2 de cette Directive (espèces migratrices).

Pour chacune de ces deux catégories, les espèces d'oiseaux sont classées dans trois tableaux correspondants aux trois périodes de leur cycle annuel (tableaux 2 et 5 : nidification, tableaux 3 et 6 : hivernage, tableaux 4 et 7 : migration).

Chacun de ces tableaux présente pour chaque espèce les effectifs actualisés (2004-2008) et évalués selon la note de cadrage du MNHN.

Pour la migration les chiffres présentés correspondent aux effectifs d'oiseaux utilisant le périmètre de la ZPS durant leur migration prénuptiale et/ou postnuptiale (alimentation, repos). Les oiseaux en migration active survolant la zone ne sont donc pas pris en compte dans les tableaux.

Dans chaque tableau, les espèces à fort intérêt patrimonial sont présentées **en gras**.

#### 3.3.1. Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409

Parmi les espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, deux espèces sont en catégorie B : la **mouette mélanocéphale** et la **mouette pygmée** en hivernage. L'effectif de mouettes mélanocéphales en hivernage et au cours de la migration confère à la ZPS une importance nationale. On notera que l'essentiel de cet effectif se partage entre la zone la plus occidentale de la ZPS (ouest du secteur de Cricqueville) et le secteur contiguë de Grandcamp non inclus dans la ZPS (voir chapitre 5 : Proposition d'extension de la ZPS). Le modeste effectif hivernant de la mouette pygmée de la ZPS, bien qu'atteignant le niveau d'évaluation B, correspond à des oiseaux dénombrés depuis la côte. Il est probable qu'une prospection plus approfondie de la zone marine révélerait une présence plus importante de l'espèce au cours de cette période.

Les autres espèces pour lesquelles existait une référence nationale sont toutes classées en catégorie C, ce qui est une preuve de la richesse de cette ZPS. Seule espèce de l'Annexe I nichant sur la ZPS, le **faucon pèlerin** constitue un élément important et original de l'avifaune du site par son arrivée récente et surtout par son impact sur les autres espèces (voir chapitre 3.4 : Présentation des principales espèces)

Migrateur régulier au cours du passage postnuptial, les effectifs récents (2008) du **puffin des Baléares** sur la zone marine de la ZPS jusqu'au début du mois de décembre (plusieurs dizaines d'oiseaux au repos ou en pêche) semble confirmer la présence désormais régulière de l'espèce en Manche orientale en période postnuptiale voire hivernale.

L'ensemble des données sont récapitulées dans trois tableaux :

- nidification : tableau 2,
- hivernage : tableau 3,
- migration : tableau 4.

NIDIFICATION (nombre de couples)												
Code Natura 2000	Code GONm	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population nationale				Effectifs ZPS (2004 à 2008)		% de la population nationale		Evaluation du site
				Min.	Max.	Période	Source	Min.	Max.	Min.	Max.	
A103	E19	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	1100	1400	2000-2002	Thiollay & Bretagnolle 2004	2	3	0,14	0,27	C

Tableau 2 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Falaise du Bessin occidental » : Annexe I - espèces nicheuses.

HIVERNAGE (nombre d'individus)												
Code Natura 2000	Code GONm	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population nationale				Effectifs ZPS (2004 à 2008)		% de la population nationale		Evaluation du site
				Min.	Max.	Période	Source	Min.	Max.	Min.	Max.	
A026	B06	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	12000	18000	1998-2002	BI 2004	15	50	0,08	0,42	C
A103	E19	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>					2	4			?
A007	A06	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	400	700	1997	MNHN 2002	1	3	0,14	0,75	C
<b>A176</b>	<b>J10</b>	<b>Mouette mélanocéphale</b>	<b><i>Larus melanocephalus</i></b>	<b>6600</b>	<b>8000</b>	<b>2004-2005</b>	<b>Dubois et coll. 2006</b>	<b>92</b>	<b>408</b>	<b>1,15</b>	<b>6,18</b>	<b>B-C</b>
A177	J13	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	250		2004-2005	Dubois et coll. 2006	5	7	2,00	2,80	B
A002	A01	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	300	800	1998-2002	BI 2004	1	6	0,13	2,00	C
A001	A03	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	300	1000	1998-2002	BI 2004	1	4	0,10	1,33	C
A191	K10	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	269		2004-2005	Dubois et coll. 2006	1	2	0,37	0,74	C

Tableau 3 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Falaise du Bessin occidental » : Annexe I - espèces hivernantes.

MIGRATION (nombre d'individus)													
Code Natura 2000	Code GONm	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population nationale				Effectifs ZPS (2004 à 2008)		% de la population nationale		Evaluation du site	Commentaires
				Min.	Max.	Période	Source	Min.	Max.	Min.	Max.		
A176	J10	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>						530			?	<i>migration postnuptiale</i>
A177	J13	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>						200			?	<i>migration postnuptiale</i>
A384	A11a	Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>					1	90			?	<i>migration postnuptiale : 1 à 6 de 2004 à 2007 et 90 en stationnement en 2008)</i>
A191	K10	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>					1	390			?	<i>migration postnuptiale</i>
A193	K06	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>						100				

Tableau 4 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Falaise du Bessin occidental » : Annexe I - espèces migratrices.

### 3.3.2. Espèces concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux 79/409

Les effectifs nicheurs du **fulmar boréal** et de la **mouette tridactyle** confèrent à la ZPS une importance de niveau national atteignant respectivement les catégories B et A, la falaise du secteur de Saint-Pierre-du-Mont accueillant la première colonie française de mouettes tridactyles. Par ailleurs, atteignant tout de même un niveau d'évaluation B-C, la population hivernante de mouettes tridactyles fréquentant la zone marine est probablement sous-estimée par des dénombrements ne s'effectuant que de la côte.

L'effectif fluctuant des populations hivernantes du **harle huppé** le long des côtes de la Baie de Seine rend délicate l'évaluation de l'espèce pour la ZPS, la tendance au déclin constatée ces dernières années pourrait la faire évoluer vers la catégorie C, mais on rappellera l'importance de l'effectif de harles huppés sur le secteur de Grandcamp situé à la limite occidentale du secteur de Cricqueville (voir chapitre 5 : Proposition d'extension de la ZPS).

L'ensemble des données sont récapitulées dans trois tableaux :

- nidification : tableau 5,
- hivernage : tableau 6,
- migration : tableau 7.

NIDIFICATION (nombre de couples)													
Code Natura 2000	Code GONm	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population nationale				Effectifs ZPS (2004 à 2008)		% de la population nationale		Evaluation du site	Commentaires
				Min.	Max.	Période	Source	Min.	Max.	Min.	Max.		
A009	A15	Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	1076	1237	1997-1998	GISOM 2004	62	164	5,01	15,24	B	<i>Une des toutes premières colonies françaises</i>
A018	B03	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	6059	6130	1997-1999	GISOM 2004	0	6	0,00	0,10	D	<i>Une des 2 colonies françaises en falaise calcaire</i>
A184	J06	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	22688	23341	1997-1999	GISOM 2004	3	9	0,01	0,04	D	
A184	J07	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	77778	79300	1997-1999	GISOM 2004	97	197	0,12	0,25	C	
A188	J15	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	5694	5694	2000	GISOM 2004	1297	2210	22,78	38,81	A	<i>première colonie française</i>

Tableau 5 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Falaise du Bessin occidental » : Article 4.2 - espèces nicheuses.

HIVERNAGE (nombre d'individus)													
Code Natura 2000	Code GONm	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population nationale				Effectifs ZPS (2004 à 2008)		% de la population nationale		Evaluation du site	Commentaires
				Min.	Max.	Période	Source	Min.	Max.	Min.	Max.		
A018	B03	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>					10	44			?	
A016	B01	Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>						700			?	importance des pêcheries très variable
<b>A009</b>	<b>A15</b>	<b>Fulmar boréal</b>	<b><i>Fulmarus glacialis</i></b>					<b>136</b>	<b>226</b>			?	retour dès début novembre
A183	J06	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	179678		2004-2005	Dubois & Jiguet. 2006	358	579	0,20	0,32	C	
A183	J06	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	55056	70000	2004-2005	Dubois & Jiguet. 2006	1	6	0,00	0,01	D	
A187	J05	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	11162	14000	2004-2005	Dubois & Jiguet. 2006	57	230	0,41	2,06	B-C	
A017	B02	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	71000	74550	1996-1997	MNHN 2002	91	177	0,12	0,25	C	
A005	A04	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	22070	36646	1993-1999	MNHN 2002	4	172	0,01	0,78	C-D	effectif très fluctuant en hiver
A199	K13	Guillemot de Troïl	<i>Uria aalge</i>					3	7			?	
<b>A069</b>	<b>D12</b>	<b>Harle huppé</b>	<b><i>Mergus serrator</i></b>	<b>3634</b>	<b>4563</b>	<b>2000-2006</b>	<b>WI 2006</b>	<b>56</b>	<b>302</b>	<b>1,23</b>	<b>8,31</b>	<b>B-C</b>	
A065	D07	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	12834	31992	2000-2006	WI 2006	4	34	0,01	0,26	C-D	

A188	J14	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	314		2004-2005	Dubois & Jiguet. 2006		12	0,00	3,82	B-C	
A200	K11	Pingouin torda	<i>Alca torda</i>					5	283			?	

Tableau 6 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Falaise du Bessin occidental » : Article 4.2 - espèces hivernantes.

MIGRATION (nombre d'individus)													
Code Natura 2000	Code GONm	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population nationale				Effectifs ZPS (2004 à 2008)		% de la population nationale		Evaluation du site	Commentaires
				Min.	Max.	Période	Source	Min.	Max.	Min.	Max.		
A016	B01	Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>						150			?	migration postnuptiale
A199	K13	Guillemot de Troil	<i>Uria aalge</i>						19			?	migration pré et postnuptiale
A200	K11	Pingouin torda	<i>Alca torda</i>						35			?	migration pré et postnuptiale
A013	A11	Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>					1	20			?	migration postnuptiale

Tableau 7 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Falaise du Bessin occidental » : Article 4.2 - espèces migratrices.

### 3.4. Présentation des principales espèces

Ce chapitre reprend la liste des espèces atteignant un niveau d'évaluation A ou B selon la note de cadrage du MNHN. Le faucon pèlerin, dont la population de la ZPS n'atteint pas quantitativement de valeur nationale (catégorie C), a tout de même été inclus à cette liste en raison de son arrivée récente dans l'avifaune du site et de son impact sur les autres espèces d'oiseaux.

Chaque espèce est présentée sous forme d'une fiche avec sa carte de localisation<sup>1</sup> ainsi que des développements sur l'utilisation spatio-temporelle du site (unités écologiques, types d'activités, périodes de présence), l'évolution et la répartition des effectifs nicheurs ou hivernants, les menaces et les éventuelles préconisations de gestion à apporter pour supprimer ou réduire ces menaces.

#### 3.4.1. Faucon pèlerin

Jusque dans les années soixante-dix, l'impact de l'utilisation des pesticides organochlorés avait fait chuté l'effectif européen et nord-américain de faucon pèlerin à 200 couples, le nord-ouest du pays étant totalement déserté par les nicheurs (Thiollay & Bretagnolle 2004). L'interdiction de l'usage de ces produits et le statut de protection réglementaire ont permis à la population française de se reconstituer, notamment sur le littoral de la Mer de la Manche où les falaises accueillent à nouveau des couples nicheurs depuis 1994.

Pour la ZPS « Falaise du Bessin occidental », ce rapace est une **acquisition très récente** de la liste des espèces nicheuses puisque le premier couple est détecté en 2003.

- Utilisation spatio-temporelle du site :

L'espèce est présente sur la zone toute l'année, les couples se cantonnant sur leur site de nidification à la fin de l'hiver. L'aire est installée en falaise sur une corniche de la paroi. Lors de leurs périodes de repos, les adultes et les jeunes volants se perchent aussi bien en falaise que sur les arbustes de la zone sommitale. Les zones de chasse, qui s'étendent au delà du périmètre de la ZPS, concernent la falaise, le plateau sommital, le platier et la mer.

Pour des raisons de confidentialité, la localisation exacte des aires de nidification de cette espèce sensible ne sera pas précisée. On indiquera simplement l'existence d'un couple dans la partie ouest de la ZPS et d'un autre dans la partie est.

- Evolution de la population nicheuse :

Depuis 2003, ce sont **au moins deux couples** qui se sont reproduits chaque année et ont mené 24 jeunes à l'envol (voir tableaux 8 et 9). Bien que fortement suspectée en 2007 et 2008, la reproduction d'un troisième couple au centre de la ZPS n'a pas pu, pour le moment, être constatée de manière certaine.

---

<sup>1</sup> lorsque cela est judicieux



Année	NIDIFICATION (nombre de couples)			Total ZPS
	Secteur occidental	Secteur central	Secteur oriental	
2003	0	1	0	1
2004	1	0	1	2
2005	1	0	1	2
2006	1	0	1	2
2007	1	1?	1	2 ou 3
2008	1	1?	1	2 ou 3

**Tableau 8 : Répartition et évolution des couples nicheurs de faucon pèlerin sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2003-2008).**

Année	NIDIFICATION (nombre de pulli)			Total ZPS
	Secteur occidental	Secteur central	Secteur oriental	
2003	0	1	0	1
2004	2	0	1	3
2005	2	0	4	6
2006	2	0	2	4
2007	2	0	3	5
2008	2	0	3	5

**Tableau 9 : Répartition et évolution du nombre de jeunes de faucon pèlerin menés à l'envol sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2003-2008).**

- Menaces et préconisations de gestion :

La principale menace sur la ZPS pour cette espèce est le **dérangement humain** au cours de la période de reproduction (février à juillet) puisque toute intrusion sur le territoire d'un couple, que ce soit en bas ou en haut de falaise, peut provoquer au mieux une spectaculaire alarme des oiseaux adultes et au pire, lors d'une présence humaine prolongée, la désertion du site de nidification.

Le futur tracé du nouveau sentier du littoral en retrait de trente mètres du bord de la paroi devrait éviter les dérangements en haut de falaise. Le problème du stationnement humain prolongé (pêcheurs essentiellement) en bas de falaise devant un site de nidification peut être résolu par une information directe du petit nombre des utilisateurs du platier de la ZPS.

À la fin de l'été 2005, un site d'envol pour la pratique du vol libre (deltaplane, parapente) a été aménagé au sommet de la falaise de Vierville à l'extrémité orientale de la ZPS. Selon les observations faites sur place, le couple de faucon pèlerin de ce secteur ne semble pas perturbé par cette activité qui est relativement peu développée pour l'instant. Il conviendra donc à l'avenir de continuer à suivre l'évolution de la fréquentation du site par les amateurs de vol libre et d'en préciser l'impact pendant la période d'installation et de nidification du couple de février à juillet. L'utilisation du site d'envol par des engins motorisés (ULM) est à proscrire.

### 3.4.2. Fulmar boréal

Dernière acquisition de l'avifaune marine nicheuse française, le fulmar boréal fréquente les côtes du Bessin depuis 1972. La nidification y est constatée depuis 1977.

- Utilisation spatio-temporelle du site :

L'espèce est de retour sur la ZPS dès début novembre. Les oiseaux sont observés posés en mer ou installés sur des corniches en falaise. Celle-ci accueille à la fois des couples nicheurs et des oiseaux non reproducteurs, ces derniers se dispersant en mer en mai et juin. Les derniers reproducteurs et leur éventuelle progéniture désertent le site au début du mois de septembre. Les principales zones d'alimentation se trouvent au delà du secteur marin de la ZPS (photo 2).

La carte 4 présente d'une part les effectifs moyens de fulmar boréal nicheur par secteur sur les cinq dernières années de suivis précis (2004 à 2008) et d'autre part l'évolution annuelle des effectifs par secteur. Globalement, ce sont les deux secteurs d'Englesqueville-la-Percée qui accueillent le plus de couples avec, en moyenne, 28 % des couples sur le secteur Ouest et 25 % sur le secteur Est. Le secteur de Cricqueville compte en moyenne 20 % des effectifs, les secteurs de Saint-Pierre-du-Mont et de Louvières-Vierville accueillant chacun 13 % des effectifs nicheurs.

- Evolution de la population nicheuse :

Un suivi de l'ensemble des falaises du Bessin de **1977 à 1987** (Lang 1998) a montré **la forte expansion de l'espèce** jusqu'au milieu des années 80 avec un nombre maximum de 100 poussins, correspondant à **250 couples reproducteurs recensés**. Ensuite, jusqu'en 1997, cet effectif est relativement stable et constitue à l'époque la plus forte densité de fulmars nicheurs des côtes françaises.

Après une période de pression d'observation plus faible, la population nicheuse de fulmar boréal fait l'objet d'un suivi régulier **depuis 2004** sur l'ensemble de la ZPS. Outre la disparité de répartition des couples reproducteurs selon les secteurs et les années, c'est une **tendance au déclin** qui caractérise cette période puisque l'effectif nicheur s'est réduit de moitié entre 2004 et 2008 (tableau 10). Le constat est encore plus frappant si l'on considère le nombre de poussins produits puisqu'un recensement exhaustif sur la totalité de la ZPS en août 2007 n'a permis de comptabiliser que deux pulli.

Année	NIDIFICATION (nombre de couples)					Total ZPS
	Cricqueville en Bessin	Saint Pierre du Mont	Englesqueville Ouest	Englesqueville Est	Louvières-Vierville	
2004	41	20	46	39	18	<b>164</b>
2005	15	13	35	24	9	<b>96</b>
2006	13	8	20	27	16	<b>84</b>
2007	20	10	10	15	7	<b>62</b>
2008	10	14	28	19	13	<b>84</b>

**Tableau 10 : Répartition et évolution de l'effectif nicheur du fulmar boréal sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2004-2008).**

La difficulté des oiseaux adultes à trouver la nourriture pour alimenter leur unique jeune est l'hypothèse généralement avancée pour expliquer le déclin de la population nicheuse de la ZPS, la cause première suspectée étant une modification des réseaux trophiques en relation avec le réchauffement planétaire (Dubois *et al.* 2008).

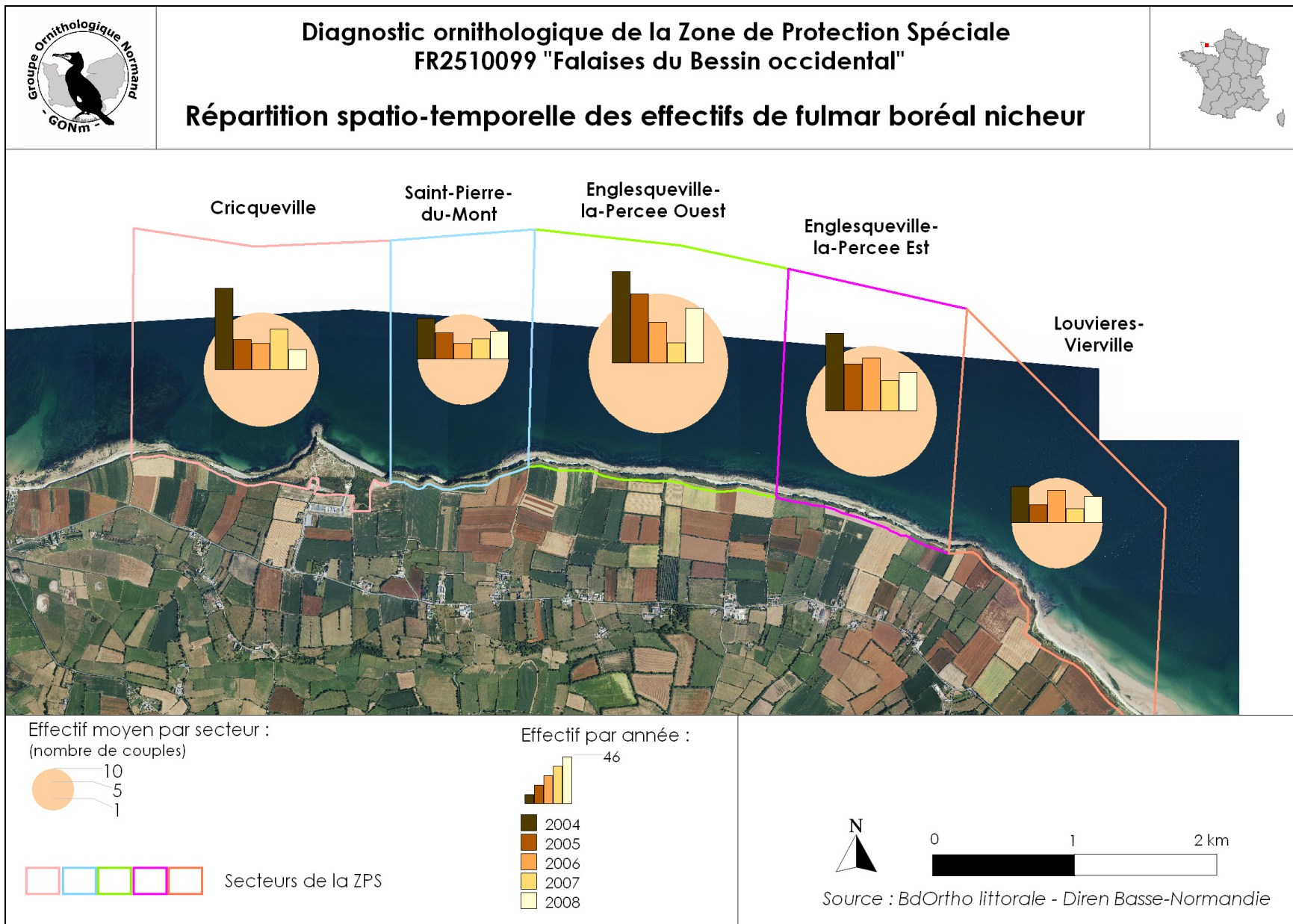
- Menaces et préconisations de gestion :

Outre la principale menace que constitue le réchauffement climatique, l'évolution érosive de la falaise peut avoir un impact sur la nidification du fulmar boréal par la disparition de corniches favorables à l'installation des couples.

Si la présence de pêcheurs sur le platier, le passage d'embarcations en bas de falaise ou d'aéronefs à basse altitude ne génèrent aucun impact sur l'espèce, la **présence humaine en haut de falaise** peut engendrer un abandon des sites de reproduction situés généralement vers le haut de la paroi. Cette menace concerne essentiellement les promeneurs utilisant l'ancien sentier du littoral qui, s'ils stationnent en bord de falaise, peuvent provoquer l'envol des oiseaux installés sur leur corniche de nidification. Le projet du Conseil Général du Calvados de mettre en place un nouveau sentier à environ trente mètres du bord de la falaise devrait permettre, à moyen terme, la suppression définitive de ce type de dérangement.



Photo 2 : Fulmar boréal en vol (Rosine Binard).



**Carte 4 : Répartition spatio-temporelle des effectifs de fulmar boréal nicheur sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2004-2008).**

### 3.4.3. Goéland argenté

Avec près de 80 000 couples à la fin des années 1990, la population nicheuse française du goéland argenté représente environ 10 % de l'effectif européen. La population « naturelle », qui se reproduit sur les côtes Manche-Atlantique, est en phase de déclin depuis la fin des années 1980 et est estimée à 68 000 couples, alors que les colonies urbaines, en forte expansion, accueillent près de 11 000 couples nicheurs (Cadiou, Pons & Yésou, 2004).

- Utilisation spatio-temporelle du site :

L'espèce est présente toute l'année sur l'ensemble de la ZPS où elle exploite l'ensemble des unités écologiques. Les nicheurs s'installent sur la paroi à partir de mars, de préférence sur de larges corniches ou vires herbeuses où l'élevage des jeunes se prolongera jusqu'en août. Au cours de la saison internuptiale, les goélands argentés délaissent la paroi pour se regrouper sur les cultures, l'estran ou sur la mer. Avec l'arrivée d'oiseaux d'Europe du Nord, c'est environ un demi-millier d'oiseaux qui fréquente le site au cours de l'hivernage.

En moyenne, sur la période 2004-2008, c'est le secteur d'Englesqueville-la-Percée Est qui accueille le plus grand nombre de nicheurs (36 %), suivi du secteur d'Englesqueville-la-Percée Ouest (27 %). Les secteurs de Saint-Pierre-du-Mont et de Louvières-Vierville accueillent respectivement 18 et 14 % des nicheurs. Enfin, le secteur de Cricqueville ne compte que 4 % des effectifs (carte 5).

- Evolution de la population nicheuse :

Suivie de manière précise depuis cinq années, la population nicheuse de goéland argenté montre **un important déclin de 2004 à 2006** avec un effectif réduit de moitié en trois ans (tableau 11). Après deux années comparables en 2006 et 2007, le nombre de couples est à la hausse en 2008. Toutefois, la comparaison du détail des nichées semble montrer une chute de la productivité, puisqu'en 2008 le nombre de nids sans jeunes est multiplié par trois et le nombre de nids avec deux jeunes, qui constitue la situation dominante de l'espèce, est pratiquement divisé par deux par rapport aux années 2006 et 2007.

Année	NIDIFICATION (nombre de couples)					Total ZPS
	Cricqueville	Saint Pierre du Mont	Englesqueville Ouest	Englesqueville Est	Louvières-Vierville	
2004	10	38	39	81	29	<b>197</b>
2005	7	19	61	48	13	<b>148</b>
2006	3	12	26	40	20	<b>101</b>
2007	2	31	21	30	13	<b>97</b>
2008	7	21	35	42	22	<b>127</b>

**Tableau 11 : Répartition et évolution de l'effectif nicheur du goéland argenté sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2004-2008).**

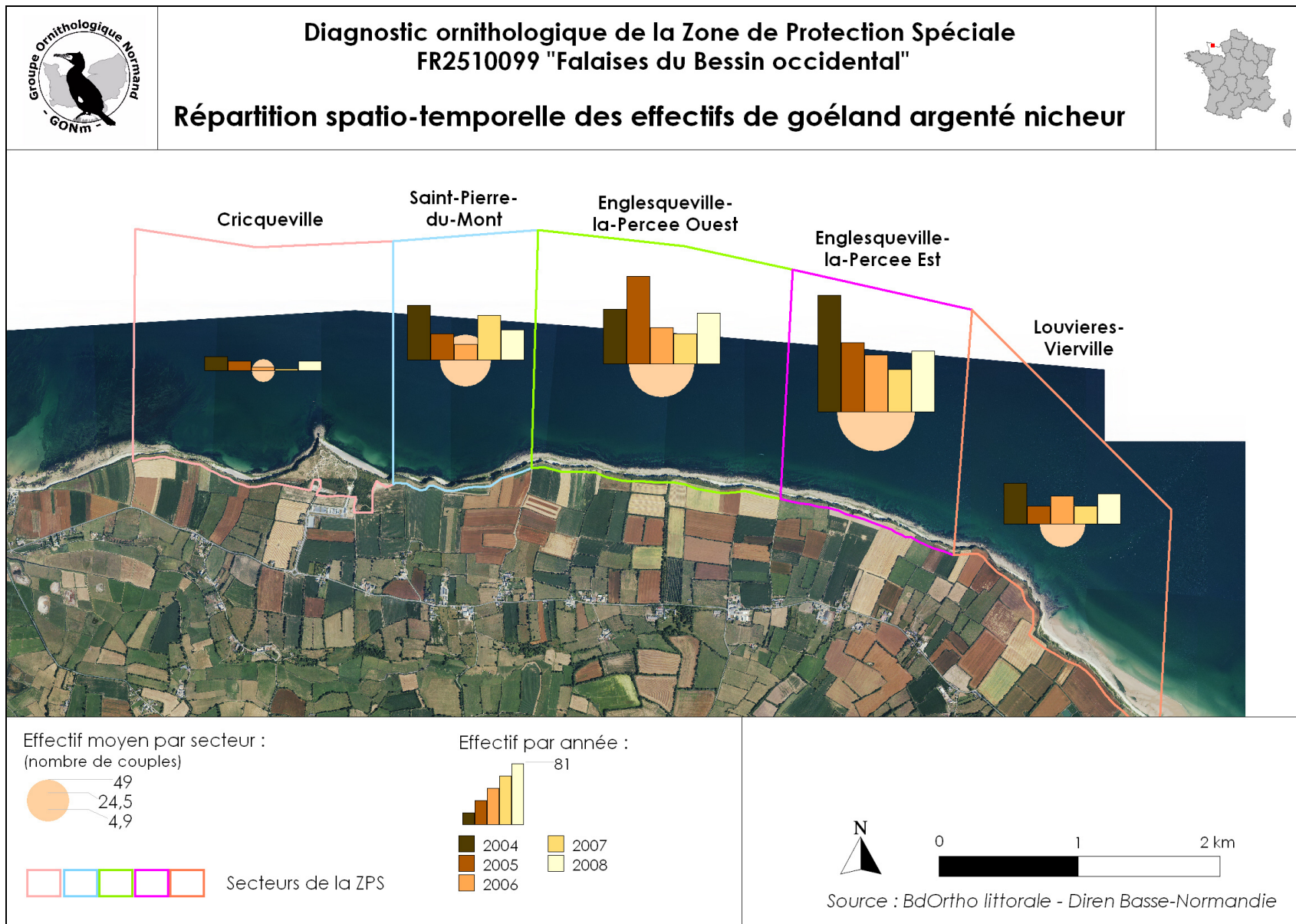
L'évolution générale négative de la population nicheuse de goéland argenté de la ZPS « Falaise du Bessin occidental » s'inscrit dans une tendance au déclin constatée en France et à l'étranger ces dernières années. Si la compétition alimentaire d'autres espèces de goélands, brun et marin, constatée sur d'autres colonies ne semble pas porter préjudice à l'espèce sur la ZPS, les modifications des ressources trophiques d'origine humaine (disparition progressive

des décharges publiques, changement des pratiques de pêche) et les avantages qu'offre la nidification en ville (variété des sites de nidification, absence de prédateurs, disponibilité de ressources alimentaires d'origine humaine) peut expliquer cette tendance au déclin par l'immigration massive des couples des colonies naturelles littorales vers les colonies urbaines. Ainsi dans le département du Calvados, le pourcentage de couples urbains est passé de 4 % à la fin des années 1980 à 70 % à la fin des années 1990 (Cadiou, Pons & Yésou, 2004).

- Menaces et préconisations de gestion :

Outre le phénomène de l'immigration vers les colonies urbaines, les menaces affectant la population nicheuse de goéland argenté de la ZPS sont, d'une part, le dérangement d'origine humaine (passage répété ou stationnement de piétons en bas et haut de falaise, survol à basse altitude de divers aéronefs : avions, hélicoptères, ULM) et, d'autre part, l'évolution de la paroi de la falaise pouvant engendrer, lors d'éboulement, une modification de l'offre en sites de nidification. Comme pour toutes les espèces d'oiseaux marins nicheurs de la ZPS, le réaménagement à distance du sentier littoral accompagné d'une restauration de la bande de terrain jouxtant la paroi mise en culture sur certains secteurs et l'information du public sont les dispositions à mettre en place pour maintenir la population reproductrice de goéland argenté du site.





**Carte 5 : Répartition spatio-temporelle des effectifs de goéland argenté nicheur sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2004-2008).**

### 3.4.4. Harle huppé

Ce canard plongeur est présent en France sur les côtes et les grands systèmes lacustres en période internuptiale. L'effectif national est relativement stable et se situe aux alentours de 4000 hivernants (Wetlands International 2006).

- Utilisation spatio-temporelle du site :

Présent de début octobre à début avril, le harle huppé utilise essentiellement le secteur marin de la ZPS qu'il exploite en petits groupes pour s'alimenter ou pour se reposer et se toiletter en surface. Quelques rares individus stationnent sur le platier pour leur activité de repos et de confort.

La carte 6 présente d'une part les effectifs moyens de harle huppé hivernant en mer par secteur sur les quatre dernières années de suivis précis (2005 à 2008) et d'autre part l'évolution annuelle des effectifs par secteur. C'est le secteur de Cricqueville qui concentre la majorité des harles avec en moyenne 75 % des individus hivernants sur la ZPS. Les autres secteurs accueillent moins de 10 % des effectifs chacun : 6 % pour Saint-Pierre-du-Mont, 8 % pour Englesqueville-la-Percée Ouest, 6% pour Englesqueville-la-Percée Est et 4 % pour Louvières-Vierville.

- Evolution de la population hivernante :

L'évolution des effectifs hivernants de la ZPS (tableau 11) semble traduire localement deux déclin : un premier divisant les effectifs de moitié entre 2004 et 2006 (en 2003, l'effectif décompté sur l'ensemble de la ZPS était d'environ 315 individus), puis un second déclin important et rapide entre 2006 et 2007. Toutefois, la **répartition très fluctuante de l'espèce en Baie de Seine** (près de 900 oiseaux en 2006) rend difficile toute interprétation. On soulignera tout de même l'importance du secteur de Cricqueville qui accueille la majorité des oiseaux et qui correspond à la limite orientale du secteur des Rochers de Grandcamp dont les ressources trophiques sont particulièrement attractives pour les espèces d'oiseaux plongeurs. Ces oiseaux utilisent également la zone située directement à l'ouest, hors ZPS. La proposition d'extension de la ZPS pourrait favoriser également cette espèce (voir chapitre 5 : Proposition d'extension de la ZPS).

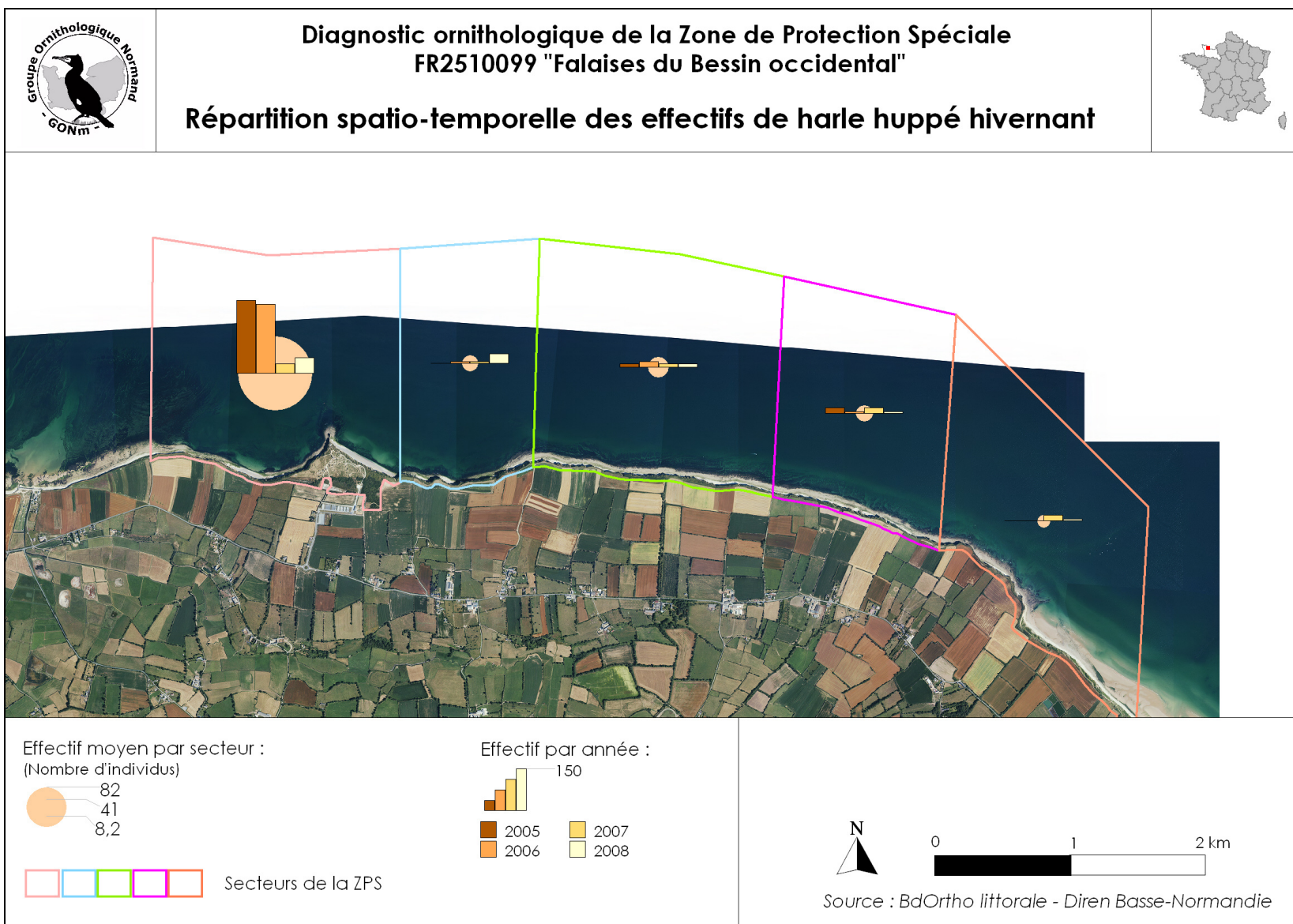
Année	HIVERNAGE (nombre d'individus)					Total ZPS
	Cricqueville en Bessin	Saint Pierre du Mont	Englesqueville Ouest	Englesqueville Est	Louvières-Vierville	
2004	260		42		0	302
2005	141	0	6	10	1	158
2006	136	3	13	3	1	156
2007	19	4	9	11	13	56
2008	32	19	7	3	2	63

**Tableau 12 : Répartition et évolution de l'effectif hivernant du harle huppé sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2004-2008).**

- Menaces et préconisations de gestion :

Il n'existe pas de menace particulière identifiée pour le harle huppé sur la ZPS.





**Carte 6 : Répartition spatio-temporelle des effectifs de harle huppé hivernant sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2005-2008).**

### 3.4.5. Mouette mélanocéphale

Originaire des rives de la Mer Noire, la mouette mélanocéphale a colonisé l'Europe centrale et occidentale au cours des années cinquante. La population nicheuse française s'élevait en 2000 à environ 2000 couples alors que l'effectif hivernant était compris entre 6600 et 8000 individus en 2004-2005 (Dubois & Jiguet 2006).

La ZPS accueille l'espèce en période internuptiale avec un nombre maximal d'individus lors du passage postnuptial.

- Utilisation spatio-temporelle du site :

L'espèce est présente sur le site de mi-juin à début avril. Elle exploite l'estran (platier, zones sableuses) ainsi que le plateau sommital cultivé de l'ensemble de la ZPS avec une concentration de la **quasi totalité de l'effectif à l'ouest du secteur de Cricqueville** entre le Moulin de Cricqueville et Le Pont du Hâble (81 % des effectifs observés). Bien que situé en dehors du périmètre de la ZPS l'estran du Pont du Hâble, qui correspond au débouché en mer de la rivière du Véret, est particulièrement attractif pour les mouettes mélanocéphales qui s'y regroupent par centaines pour s'alimenter, se toiletter et se reposer. Etant donné l'importance de ce secteur pour ses capacités d'accueil, nous proposons une extension du périmètre de la ZPS vers ce secteur (voir chapitre 5 : Proposition d'extension de la ZPS). Cette extension sera d'autant plus bénéfique qu'elle profitera à d'autres espèces de Laridés, dont la mouette tridactyle, pour certaines activités de leur cycle biologique quotidien (toilette, repos,...).

A l'extrémité orientale de la ZPS, le secteur de Vierville-sur-Mer et sa plage est également fréquenté par l'espèce surtout en dehors de la période touristique.

- Evolution de la population internuptiale :

Les effectifs présentés dans le tableau 12 correspondent aux recensements du secteur du Pont du Hâble. Le nombre important d'individus porteurs de bagues codées nous renseigne sur l'origine des oiseaux présents sur le site, l'essentiel de l'effectif provenant des colonies belges de la basse Vallée de l'Escaut ainsi que du littoral français du Nord-Pas-de-Calais.

Effectif postnuptial		Effectif hivernal	
Années	Nombre maximal d'individus	Hiver	Nombre maximal d'individus
2004	285	2003-2004	408
2005	490	2004-2005	292
2006	370	2005-2006	192
2007	400	2006-2007	200
2008	530	2007-2008	92

**Tableau 13 : Evolution des effectifs hivernaux et postnuptiaux de la mouette mélanocéphale sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2004-2008).**

- Menaces et préconisations de gestion :

Si ce n'est l'impact du dérangement humain occasionné par les utilisateurs de l'estran (pêcheurs à pied, estivants, promeneurs), aucune menace ne semble affecter l'espèce.

### 3.4.6. Mouette pygmée

Nicheuse de la Sibérie du sud-est à la Finlande, la mouette pygmée fréquente les côtes françaises au cours des déplacements migratoires et durant l'hivernage. Cette dernière est essentiellement pélagique, les oiseaux fréquentant principalement le Golfe de Gascogne mais des observations côtières témoignent de la présence, en petit nombre, de l'espèce en Mer de la Manche durant cette période.

- Utilisation spatio-temporelle du site :

La mouette pygmée exploite exclusivement les eaux de la zone marine de la ZPS pour l'alimentation et le repos. Elle est surtout présente lors de la migration postnuptiale de mi-septembre à mi-décembre avec le passage de plusieurs milliers d'individus et durant l'hivernage.

Nous n'avons pas réalisé de cartes de répartition spatio-temporelle des effectifs pour cette espèce qui fréquente l'ensemble de la zone marine de la ZPS.

- Evolution de la population hivernante :

L'effectif hivernant, bien qu'atteignant un niveau national, représente moins de dix oiseaux dénombrés chaque année en janvier mais il correspond à une prospection très partielle de la zone marine à partir de la côte.

- Menaces et préconisations de gestion :

Il n'existe pas de menace identifiée pour cette espèce sur la ZPS mais l'évolution des ressources trophiques de la zone marine peut influencer sur les effectifs migrant et hivernant.

### 3.4.7. Mouette tridactyle

Espèce pélagique, la mouette tridactyle se reproduit sur les côtes de l'Océan arctique ainsi que sur celles des régions septentrionales des océans Atlantique et Pacifique. Avec près de 6000 couples en 2000, l'effectif nicheur français ne représente qu'une infime partie des deux millions de couples qui nichent sur les côtes nord-occidentales européennes.

Avec moins de 800 couples localisés sur la côte bretonne en 1969-70, la population nicheuse nationale connaîtra à la fin des années quatre-vingt un fort accroissement pour atteindre 3500 couples répartis de la Vendée à l'ensemble des côtes de la Mer de la Manche. À cette époque, le nombre de couples nicheurs de la ZPS « Falaise du Bessin occidental » représente plus d'un tiers de l'effectif français. Cet effectif national culminera à 5700 couples au début des années 2000, les deux colonies du Bessin occidental accueillant alors près de la moitié de l'effectif national.

- Utilisation spatio-temporelle du site :

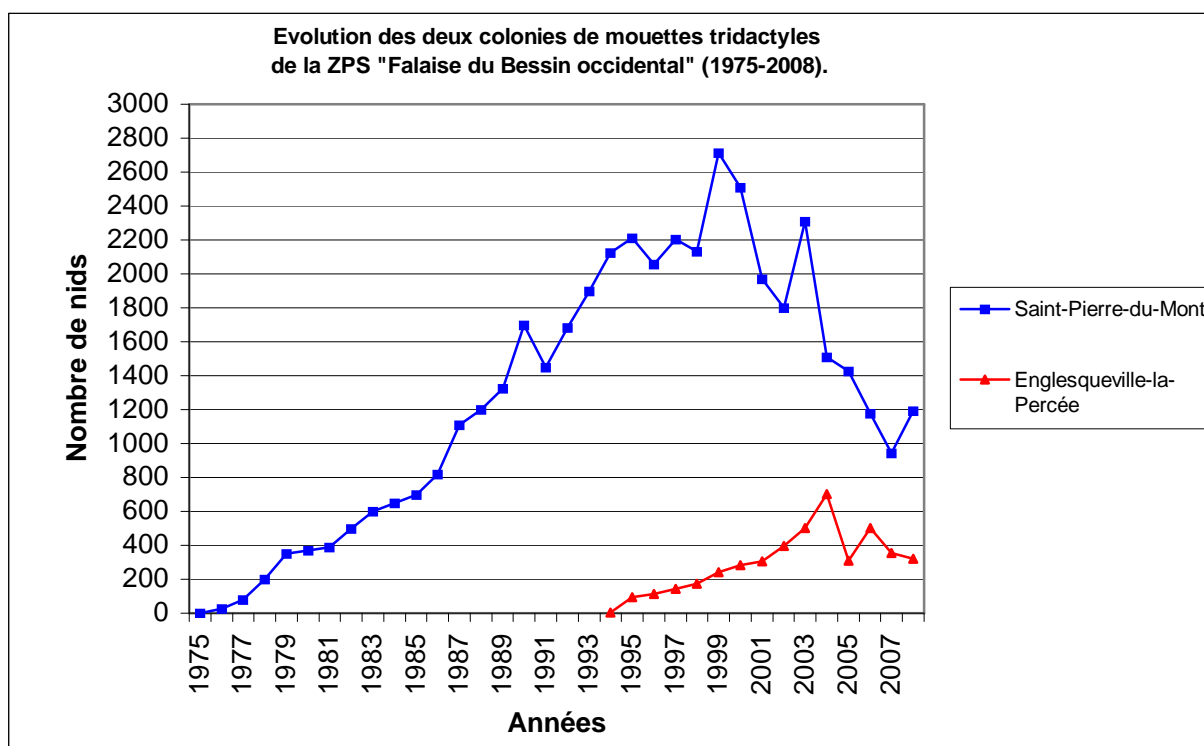
En dehors de quelques individus fréquentant la zone marine de la ZPS en période hivernale, l'espèce est surtout de retour devant la falaise dès le mois de février, les premiers oiseaux s'installant sur la paroi à partir du mois de mars (photo 3). Le platier et les zones

marines qui se trouvent à proximité immédiate des colonies sont également utilisés par les oiseaux pour le repos et les activités de confort, les principales zones d'alimentation se trouvant en dehors du périmètre de la ZPS. Les colonies sont complètement désertées à la fin du mois d'août après l'élevage des jeunes (photo 4).

L'ensemble des couples de mouettes tridactyles sont répartis en deux secteurs de nidification : la colonie de Saint-Pierre-du-Mont qui regroupe 75% des effectifs et celle d'Englesqueville-la-Percée (25 %) (carte 7).

- Evolution de la population nicheuse :

Les deux colonies de la ZPS font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du GONm depuis l'installation de l'espèce en 1975. Le graphe ci-dessous montre la forte dynamique de la population nicheuse de Saint-Pierre-du-Mont de 1975 à 2000, la colonie accueillant à l'époque plus de 2500 couples, soit près de la moitié des effectifs nicheurs nationaux. À Englesqueville-la-Percée, les premiers couples s'installent en 1994 pour mener à l'envol les premiers jeunes en 1995. L'effectif croît ensuite régulièrement pour **culminer en 2004 avec 701 couples nicheurs recensés**.



Graph 1 : Evolution de l'effectif nicheur de la mouette tridactyle de la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (1975-2008).

À Saint-Pierre-du-Mont, les années 2001 et 2002 présentent un effectif en baisse à relier aux méthodes de prospection avec des tentatives de dénombrement en bateau. Après les 2310 couples recensés en 2003, l'année **2004** marque un tournant dans l'évolution de la population nicheuse de la mouette tridactyle sur les falaises du Bessin (voir tableau 14) puisque **la colonie de Saint-Pierre-du-Mont connaît une chute brutale** de son effectif nicheur avec

plus d'un tiers de couples en moins. Ce déclin semble correspondre à l'installation à cette époque du couple de faucon pèlerin sur le secteur occidental de la ZPS. À l'inverse, la colonie d'Englesqueville atteint en 2004 son effectif maximum, ceci pouvant s'expliquer par l'arrivée de couples ayant quitté la colonie perturbée de Saint-Pierre-du-Mont. Les deux colonies déclinent au cours des années suivantes pour retrouver une certaine stabilité en 2007 et 2008 avec 1300 à 1500 couples sur l'ensemble de la ZPS soit une **perte de 50 % de l'effectif depuis 2003**.

Année	NIDIFICATION (nombre de couples)					Total ZPS
	Cricqueville	Saint Pierre Réserve	Englesqueville Ouest	Englesqueville Est	Louvières-Vierville	
2003	0	2310	0	501	0	<b>2811</b>
2004	0	1509	0	701	0	<b>2210</b>
2005	0	1426	0	311	0	<b>1737</b>
2006	0	1178	0	501	0	<b>1679</b>
2007	0	942	0	355	0	<b>1297</b>
2008	0	1191	0	320	0	<b>1511</b>

**Tableau 14 : Répartition et évolution des effectifs nicheurs de la mouette tridactyle sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2003-2008).**

- Menaces et préconisations de gestion :

L'installation récente du **faucon pèlerin** sur la ZPS a eu un impact important sur la colonie de Saint-Pierre-du-Mont et, à un degré moindre, sur celle d'Englesqueville-la-Percée. Un suivi précis a permis de démontrer que la prédation directe de cette espèce ornithophage sur les mouettes est faible et que ce sont les dérangements d'origine humaine qui, engendrant des démonstrations d'alarmes des faucons nicheurs, impactent indirectement les couples de mouettes nicheuses en provoquant des mouvements de panique. Le réaménagement du sentier du littoral à 30 mètres du bord de la falaise devrait solutionner, à moyen terme, le problème de la présence humaine en haut de falaise. Le passage de piétons, pêcheurs essentiellement, en bas de falaise génère également chez le faucon pèlerin des comportements de défense territoriale qui perturbent les mouettes tridactyles, une information directe des utilisateurs du domaine public maritime pourrait permettre de réduire ce genre de dérangement.

La présence du faucon pèlerin ne saurait expliquer à elle seule le déclin des effectifs nicheurs de la mouette tridactyle de la ZPS puisqu'une étude précise de la nidification a également mis en évidence une **forte baisse de productivité** des couples de mouettes. Ainsi, en 2008 sur les 111 nids construits du secteur central de la colonie de Saint-Pierre-du-Mont, 63 étaient abandonnés, 35 nids étaient occupés par un seul jeune et seulement 13 nids accueillait deux jeunes. Comme pour le fulmar boréal, l'hypothèse de la **modification des réseaux trophiques provoquant l'éloignement des espèces-proies** semble expliquer la difficulté des couples à alimenter leur progéniture.

Comme toutes les espèces nichant sur la paroi, **l'érosion de la falaise** peut également avoir un impact sur l'évolution de la population de mouettes tridactyles par la réduction du nombre de sites propices à l'installation des nicheurs. Si ce phénomène est naturel et inéluctable, on peut néanmoins craindre son accélération sur certains secteurs où, après l'abandon de l'ancien sentier littoral, la bande de terrain contiguë à la paroi a été mise en cultures avec pour conséquences la mise à nu des sols exploités pouvant provoquer une fragilisation de la paroi par l'infiltration plus rapide des eaux pluviales. Dans le cadre du



projet d'aménagement du nouveau sentier littoral, la restauration de ces secteurs, notamment celui de la colonie de Saint-Pierre-du-Mont, devraient être effectués en priorité.

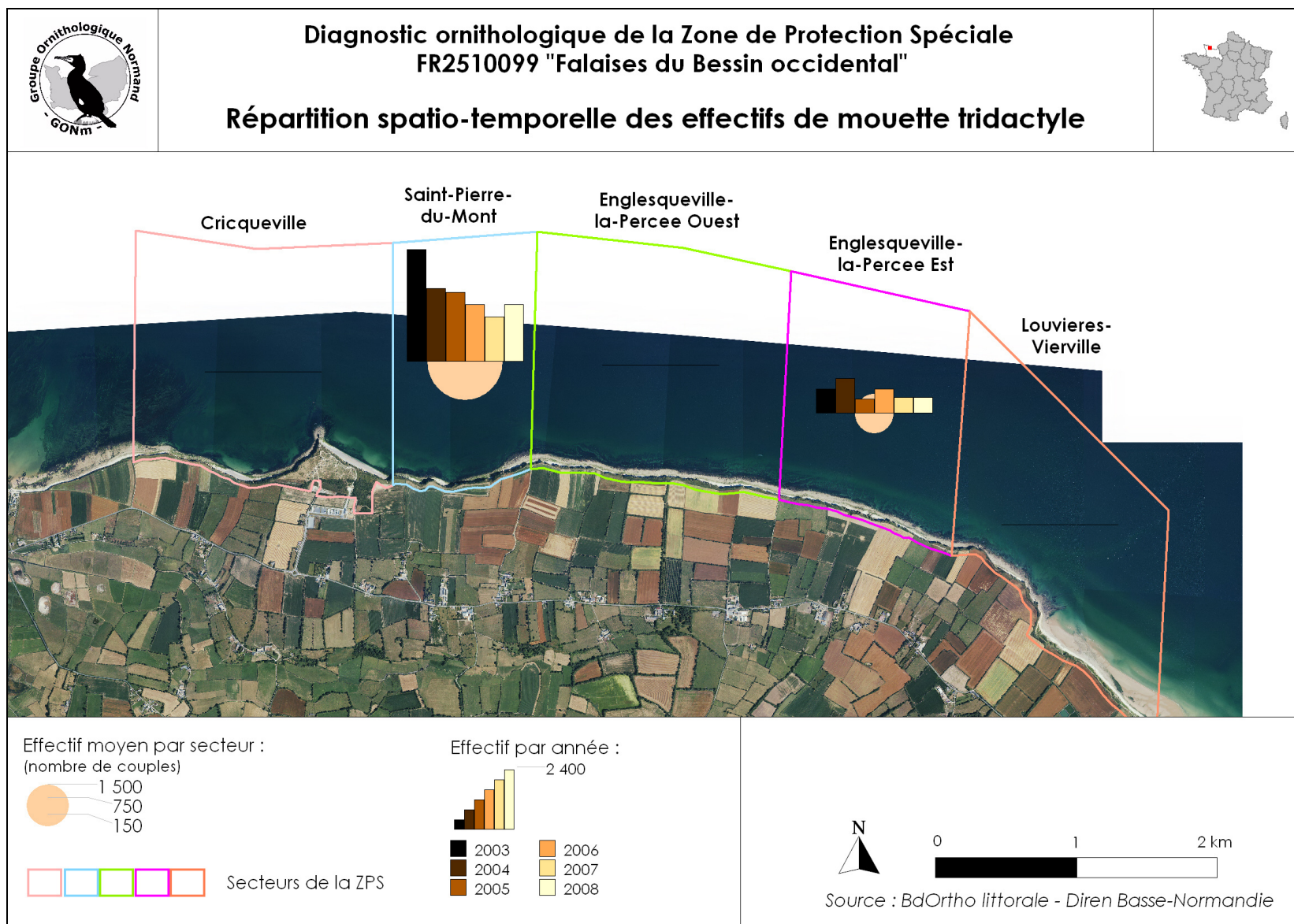


**Photo 3 : Corniche de nidification des mouettes tridactyles sur la ZPS (Régis Purenne).**



**Photo 4 : Juvénile de mouette tridactyle (Rosine Binard).**





**Carte 7 : Répartition spatio-temporelle des effectifs de mouette tridactyle nicheuse sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2003-2008).**

## 4. Présentation des unités fonctionnelles et préconisations de suivis et de gestion

Les unités fonctionnelles de la ZPS sont au nombre de quatre : la zone marine, l'estran découvert à marée basse, le front de falaise et le haut de falaise (figure 1).

- La zone marine :

La zone marine est assez réduite si l'on ne considère que le strict périmètre de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental » (1 mille marin) mais il faut garder à l'esprit l'extension possible par le site Natura 2000 en mer « Baie de Seine Occidentale ». De nombreuses espèces d'oiseaux utilisent la zone marine essentiellement en alimentation mais aussi en repos.

→ Il n'y a pas à proprement parler de préconisation de gestion pour cette unité fonctionnelle mais plutôt des propositions de suivis en mer pour compléter les observations faites depuis le haut de falaise. **La réalisation d'au moins un transect marin par secteur en insistant sur la bordure à 1 mile de la ZPS au cours de la période hivernale devrait s'avérer utile pour préciser les effectifs d'oiseaux peu visibles depuis la côte.**

- L'estran découvert à marée basse :

L'estran découvert à marée basse est constitué d'un platier rocheux ou marneux plus ou moins recouvert par des éboulements calcaires issus de l'érosion de la paroi de la falaise (photo 5). En complément de ce platier on trouve quelques secteurs sableux ou à galets, essentiellement aux extrémités de la ZPS. L'estran est utilisé par de nombreuses espèces d'oiseaux pour l'alimentation et le repos, le recouvrement tidal jusqu'au pied de la falaise interdisant toute nidification.

Le principal problème sur cette zone est le dérangement des oiseaux stationnant sur l'estran par le passage de piétons. Ce dérangement reste néanmoins modeste dans la mesure où il est causé par quelques pêcheurs habitués des lieux, la difficulté de déplacement sur le platier constituant le meilleur frein à une surfréquentation.

La difficulté de déplacement sur le platier explique aussi qu'une seule prospection ornithologique de la zone soit effectuée chaque année sur l'ensemble de la ZPS lors du recensement des nicheurs en falaise, elle est complétée en période internuptiale par des dénombrements mensuels du haut de la falaise, le secteur de Saint-Pierre-du-Mont et sa réserve ornithologique faisant l'objet d'un suivi décadaire en période nuptiale.

- Le front de falaise :

Le front de falaise est représenté par une paroi verticale constituée d'une multitude de corniches, trous, fissures et surplombs rocheux plus ou moins végétalisés. C'est cette structure variée qui permet à la paroi d'accueillir de nombreux oiseaux nicheurs comme le faucon pèlerin, le fulmar boréal, le cormoran huppé, les goélands brun et argenté, la mouette tridactyle ainsi que le grand cormoran en période internuptiale.



Outre l'offre en sites de nidification, la paroi apporte également par sa verticalité une sécurité supplémentaire par rapport au sol (mais pas totale) par rapport aux prédateurs terrestres (mammifères carnivores).

C'est également la présence humaine qui constitue la principale source de dérangement sur cette partie essentielle de la falaise. Modeste en haut de falaise depuis la fermeture du sentier littoral en 2001, elle peut avoir de graves conséquences en cas de présence prolongée au pied de la falaise notamment sur les secteurs où cohabitent le faucon le pèlerin et la mouette tridactyles (voir chapitre 3.4 : Principales espèces).

→ **Réaménagement du sentier en retrait de la falaise et communication sont les mesures nécessaires pour réduire cette menace.**

L'érosion de la falaise peut également avoir un impact sur les oiseaux nicheurs en modifiant l'offre en sites de nidification. Ce phénomène naturel non maîtrisable peut néanmoins être amplifié et accéléré sur certains secteurs où la mise en culture du plateau sommital atteint le bord de la falaise (voir chapitre ci-dessous).

Le suivi ornithologique de la paroi est effectué en haut de falaise lors des prospections mensuelles sur l'ensemble de la ZPS en période internuptiale et lors du recensement exhaustif annuel des nicheurs en bas de falaise. La paroi du secteur de Saint-Pierre-du-Mont fait en plus l'objet d'un suivi décadaire en haut de falaise en période nuptiale. Chaque hiver les dortoirs de cormorans huppés et de grands cormorans font l'objet de deux dénombrements en décembre et janvier. Tous ces suivis doivent être pérennisés.

- Le haut de falaise :

Le plateau sommital est constitué de parcelles mises en cultures. Cette zone est utilisée pour l'alimentation et le repos, essentiellement par les laridés (goélands argentés et bruns, mouettes rieuses et mélanocéphales) ou les rapaces (buses, busards, faucons pèlerin et crécerelle). Le secteur situé entre ces parcelles et le bord de la falaise est occupé par un peuplement d'arbustes (tamaris, prunellier, sureau, ajonc,...) qui accueille la majorité des passereaux nicheurs de la ZPS.

Sur certains secteurs (Saint-Pierre-du-Mont notamment), des portions de l'ancien sentier littoral ont été mis en cultures provoquant une mise à nu des terres jusqu'au bord de la paroi. Cette situation constitue une menace dans la mesure où elle peut avoir des conséquences dans l'accélération et l'amplification des phénomènes d'érosion engendrant des écroulements de la paroi (photo 6).

→ L'achat par le Conseil Général du Calvados d'une bande de terrain de 30 mètres de largeur **pour le réaménagement du sentier littoral s'avère d'autant plus urgent et nécessaire qu'il permettra, en plus de la réduction du dérangement humain en haut de falaise, la restauration naturelle de ces secteurs cultivés.**

Le suivi ornithologique du plateau sommital est effectué lors des suivis mensuels en période internuptiale sur l'ensemble de la ZPS, et de manière décadaire sur le secteur de Saint-Pierre-du-Mont en période nuptiale et doit être poursuivi.

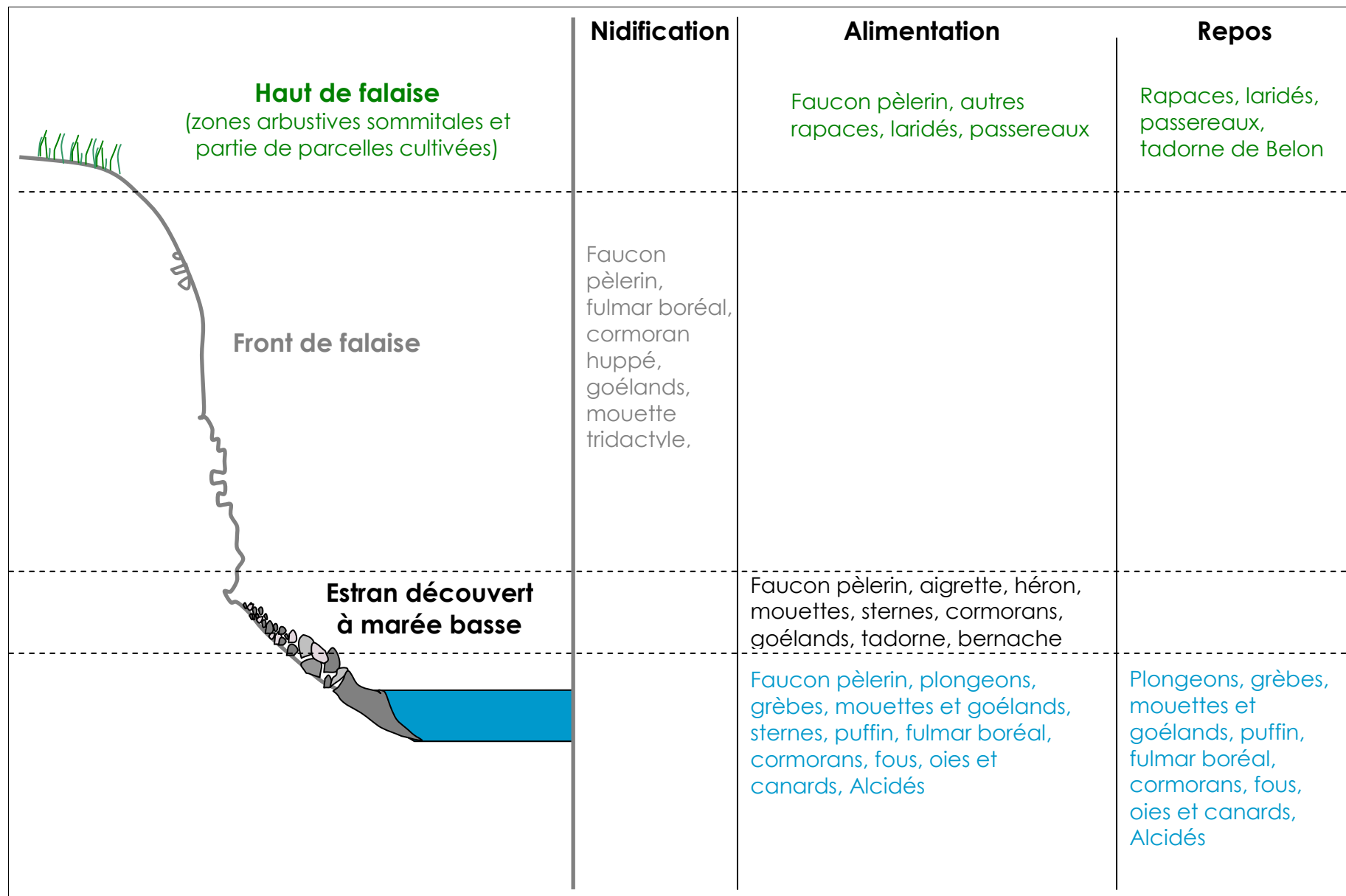


Figure 1 : Unités fonctionnelles schématisées sur la ZPS «Falaise du Bessin Occidental ».





**Photo 5 : Platier d'Englesqueville (Gilbert Vimard).**



**Photo 6 : Eboulement sur le secteur de Saint-Pierre-du-Mont (Gilbert Vimard).**



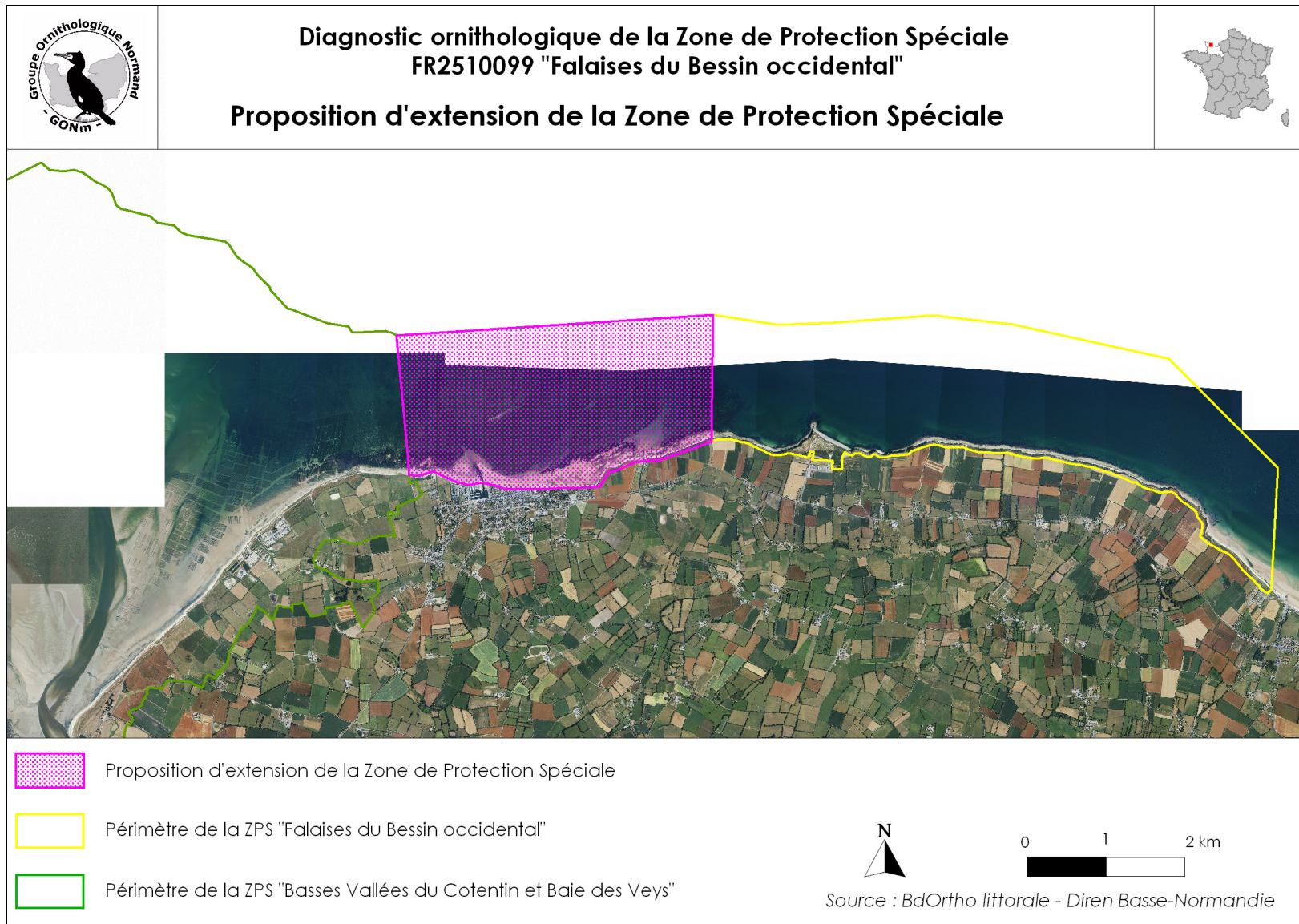
## 5. Proposition d'extension de la ZPS

Les suivis ornithologiques effectués pour la ZPS « Falaise du Bessin Occidental » ont rapidement montré qu'un secteur important pour l'avifaune, à proximité immédiate de cette ZPS, aurait mérité d'être intégrée à son périmètre. Il s'agit du **secteur de Grancamp-Maisy** ainsi que de la zone marine attenante (de un mille marin pour atteindre la limite de la zone marine en mer) entre les deux ZPS : « Falaise du Bessin occidental » et « Basses vallées du Cotentin et Baie des Veys » (carte 8).

Ce secteur se singularise par la présence d'une **zone rocheuse** (Les Rochers de Grandcamp) **particulièrement attractive par ses ressources trophiques pour l'avifaune**. Le rattachement de cette zone à la ZPS « Falaise du Bessin occidental » nous semble logique par la présence d'une structure géologique commune (les rochers de Grandcamp et le platier de la falaise font partie de la même assise jurassique datant du Bathonien moyen) et surtout par une composition avifaunistique complémentaire (voir tableau 15).

La partie marine de ce secteur est en effet particulièrement intéressante pour le stationnement d'espèces plongées en période internuptiale, notamment le grèbe huppé et le harle huppé qui présentent des effectifs significatifs. L'estran, qui peut se découvrir de façon importante lors des basses mers de vives eaux, est également particulièrement attractif pour le stationnement des Laridés notamment pour la mouette mélanocéphale et la mouette tridactyle qui trouvent là un milieu complémentaire pour leurs activités d'alimentation, de repos et de confort. En marge de la Baie des Veys, cet estran est également fréquenté par des anatidés, tadorne de Belon et bernache cravant essentiellement, en période internuptiale.

Les espèces fréquentant régulièrement ce secteur sont présentées avec leurs effectifs maximaux dans le tableau 15, les espèces principales figurant en gras.



**Carte 8 : Proposition d'extension de la Zone de Protection Spéciale « Falaise du Bessin occidental ».**

PERIODE NUPTIALE (nombre d'individus)					
Code Natura 2000	Code GONm	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectifs max. (2004 à 2008)	Commentaires
A188	J15	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	175	

HIVERNAGE (nombre d'individus)					
Code Natura 2000	Code GONm	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectifs max. (2004 à 2008)	Commentaires
A002	A01	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	1	
A001	A03	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	1	
<b>A005</b>	<b>A04</b>	<b>Grèbe huppé</b>	<b><i>Podiceps cristatus</i></b>	<b>140</b>	
A007	A06	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	6	
A008	A07	grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	5	
A028	B04	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	10	
A026	B06	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	44	
A046	C061	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	41	
A048	C07	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	68	
A065	D07	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	30	
<b>A069</b>	<b>D12</b>	<b>Harle huppé</b>	<b><i>Mergus serrator</i></b>	<b>142</b>	
A141	G04	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	4	
A137	G05	Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	30	
A169	G09	Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	8	
<b>A176</b>	<b>J10</b>	<b>Mouette mélanocéphale</b>	<b><i>Larus melanocephalus</i></b>	<b>200</b>	
A191	K10	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	1	
A200	K11	Pingouin torda	<i>Alca torda</i>	5	
A199	K13	Guillemot de Troïl	<i>Uria aalge</i>	4	
	K31	Pingouin / Guillemot		14	

<b>MIGRATION (nombre d'individus)</b>					
<b>Code Natura 2000</b>	<b>Code GONm</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Nom scientifique</b>	<b>Effectifs max. (2004 à 2008)</b>	<b>Commentaires</b>
<b>A005</b>	<b>A04</b>	<b>Grèbe huppé</b>	<i>Podiceps cristatus</i>	<b>110</b>	<i>migration postnuptiale</i>
<b>A046</b>	<b>C061</b>	<b>Bernache cravant</b>	<i>Branta bernicla</i>	<b>520</b>	<i>migration postnuptiale</i>
A048	C07	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	16	<i>migration pré et postnuptiale</i>
<b>A069</b>	<b>D12</b>	<b>Harle huppé</b>	<i>Mergus serrator</i>	<b>170</b>	<i>migration postnuptiale</i>
A094	E18	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	1	<i>migration pré nuptiale</i>
A141	G04	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	6	<i>migration postnuptiale</i>
A158	G15	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	30	<i>migration pré et postnuptiale</i>
A162	H02	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	52	<i>migration postnuptiale</i>
<b>A176</b>	<b>J10</b>	<b>Mouette mélanocéphale</b>	<i>Larus melanocephalus</i>	<b>600</b>	<i>migration pré et postnuptiale</i>
<b>A191</b>	<b>K10</b>	<b>Sterne caugek</b>	<i>Sterna sandvicensis</i>	<b>390</b>	<i>migration postnuptiale</i>
A229	M05	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2	<i>migration postnuptiale</i>
A248	N07	Alouette hausse-col	<i>Eremophila alpestris</i>	1	<i>migration postnuptiale</i>

**Tableau 15 : Liste des principales espèces utilisant le secteur de Grandcamp-Maisy situé à l'ouest de la ZPS « Falaise du Bessin occidental » et proposé en extension du périmètre actuel de la ZPS.**

## 6. Conclusion

Ce diagnostic ornithologique intervient à une période importante de l'évolution des populations des espèces d'oiseaux de la ZPS « Falaise du Bessin occidental » puisque si les deux principales espèces nicheuses, le fulmar boréal et la mouette tridactyle, représentent toujours une proportion importante de l'effectif nicheur national, le bilan de ces cinq dernières années se caractérise par un net déclin du nombre de couples reproducteurs, associé à une forte baisse de la productivité en jeunes. Nous y voyons la traduction sur le terrain des conséquences de l'évolution du climat de notre planète par la modification des réseaux trophiques engendrant des difficultés pour les oiseaux à trouver de la nourriture pour élever leurs jeunes. Marginales par leur taille et leur situation en limite d'aire de répartition, les colonies du Bessin peuvent constituer, dans un contexte européen, un indicateur dans la compréhension et l'évolution de ces phénomènes.

Plus localement il apparaît que l'évolution érosive de la falaise et le dérangement humain sont les deux principaux facteurs pouvant influencer sur l'évolution des populations d'oiseaux de la ZPS. La restauration des zones cultivées contiguës à la paroi, le réaménagement du sentier littoral associé à une information du grand public et des utilisateurs du site, sont les mesures conservatoires à appliquer prioritairement.

Enfin une extension de la ZPS au secteur de Grandcamp viendrait judicieusement renforcer l'intérêt ornithologique du site et compléter les parties littorales et marines des ZPS actuelles (Baie des Veys-Marais du Cotentin et Falaise du Bessin occidental) ainsi que la future Zone Natura 2000 en mer « Baie de Seine occidentale ».



## 7. Table des figures

### Cartes :

Carte 1 : Périmètre de la ZPS « Falaise du Bessin occidental ».....	4
Carte 2 : Localisation des autres ZPS à proximité de la ZPS « Falaise du Bessin occidental ».	5
Carte 3 : Découpage en cinq secteurs de la ZPS« Falaise du Bessin occidental ».....	6
Carte 4 : Répartition spatio-temporelle des effectifs de fulmar boréal nicheur sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2004-2008). .....	21
Carte 5 : Répartition spatio-temporelle des effectifs de goéland argenté nicheur sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2004-2008). .....	24
Carte 6 : Répartition spatio-temporelle des effectifs de harle huppé hivernant sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2005-2008). .....	26
Carte 7 : Répartition spatio-temporelle des effectifs de mouette tridactyle nicheuse sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2003-2008). .....	32
Carte 8 : Proposition d'extension de la Zone de Protection Spéciale « Falaise du Bessin occidental ». .....	38

### Figure :

Figure 1 : Unités fonctionnelles schématisées sur la ZPS «Falaise du Bessin Occidental ». ..	35
--	----

### Graphe :

Graphe 1 : Evolution de l'effectif nicheur de la mouette tridactyle de la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (1975-2008).....	29
--	----

### Tableaux :

Tableau 1 : Statuts de protection des 23 espèces retenues pour le diagnostic ornithologique de la ZPS « Falaise du Bessin occidental ».....	8
Tableau 2 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Falaise du Bessin occidental » : Annexe I - espèces nicheuses. ....	11
Tableau 3 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Falaise du Bessin occidental » : Annexe I - espèces hivernantes. ....	11
Tableau 4 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Falaise du Bessin occidental » : Annexe I - espèces migratrices. ....	12
Tableau 5 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Falaise du Bessin occidental » : Article 4.2 - espèces nicheuses.....	14
Tableau 6 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Falaise du Bessin occidental » : Article 4.2 - espèces hivernantes.....	16
Tableau 7 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Falaise du Bessin occidental » : Article 4.2 - espèces migratrices. ....	16
Tableau 8 : Répartition et évolution des couples nicheurs de faucon pèlerin sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2003-2008). .....	18
Tableau 9 : Répartition et évolution du nombre de jeunes de faucon pèlerin menés à l'envol sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2003-2008).....	18

Tableau 10 : Répartition et évolution de l'effectif nicheur du fulmar boréal sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2004-2008). .....	19
Tableau 11 : Répartition et évolution de l'effectif nicheur du goéland argenté sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2004-2008).....	22
Tableau 12 : Répartition et évolution de l'effectif hivernant du harle huppé sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2004-2008).....	25
Tableau 13 : Evolution des effectifs hivernaux et postnuptiaux de la mouette mélanocéphale sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2004-2008).....	27
Tableau 14 : Répartition et évolution des effectifs nicheurs de la mouette tridactyle sur la ZPS « Falaise du Bessin occidental » (2003-2008). .....	30
Tableau 15 : Liste des principales espèces utilisant le secteur de Grandcamp-Maisy situé à l'ouest de la ZPS « Falaise du Bessin occidental » et proposé en extension du périmètre actuel de la ZPS. ....	40

## 8. Bibliographie

Birdlife International. 2004. Birds in Europe : population, estimates, trends and conservation status. Cambridge. UK : Birdlife International. (BirdLife Conservation Series n°12). 374 pages.

Cadiou, B., Pons, JM. & Yésou, P. (Eds) 2004. Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000). GISOM. Editions Biotope, Mèze. 218 pages.

Dubois, Ph.J. & Jiguet, F. 2006. Résultat du 3<sup>ème</sup> recensement des laridés hivernant en France (hiver 2004-2005). Ornithos : 13-3 : 146-157.

Dubois, Ph.J., Le Maréchal, P., Oliosio, G., et Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux & Niestlé, 560 pages.

Lang B, 1998. Suivi de la nidification du pétrel fulmar dans le Bessin (1972-1997). Le Cormoran 10 (47) : 169-172.

MNHN & MEDD. 2002. Natura 2000/Directive "oiseaux". Codification des données espèces dans les formulaires des Zones de Protection Spéciale - note de cadrage- note expliquant la méthode d'évaluation mise en œuvre par le MNHN. 21 pages.

Thiollay J.M. & Bretagnolle V. 2004. Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé. Paris. 175 pages.

## 9. Annexes

### Annexe 1 : Arrêté portant désignation du site Natura 2000 ZPS Falaise du Bessin occidental

#### MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Falaise du Bessin Occidental (zone de protection spéciale)

NOR : 

DES	NOR	30	H	H	H	A
-----	-----	----	---	---	---	---

Le ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-II ; R.214-16, R.214-20 et R.214-22 ;

Vu la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du Gouvernement à transposer par ordonnances des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II-1<sup>er</sup> alinéa du code de l'environnement ,

#### Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Falaise du Bessin Occidental » (zone de protection spéciale FR 2510099), l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes sur le département du Calvados : Cricqueville-en-Bessin, Englesqueville-la-Percée, Louvières, Saint-Pierre-du-Mont, Vierville-sur-Mer.

**Article 2** – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Falaise du Bessin Occidental » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Calvados, à la direction régionale de l'environnement de Basse-Normandie et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

**Article 3** - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le - 6 JAN. 2005



Serge LEPELTIER

Annexe 2 : Liste des espèces justifiant la désignation du site et figurant sur l'arrêté.

**Annexe**  
**à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale)**  
**Falaises du Bessin occidental**  
**Listes des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation**

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1<sup>er</sup> alinéa du code de l'environnement :

Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2<sup>ème</sup> alinéa du code de l'environnement :

Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>
Fou de Bassan	<i>Sula bassana</i>
Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>
Guillemot de Troïl	<i>Uria aalge</i>
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>
Pingouin torda	<i>Alca torda</i>